



Visa Information for Participants / Delegates Information sur les visas destinée aux participants/délégés

Delegates participating in events in Canada should consult the [Immigration, Refugees and Citizenship Canada website](#) for information and a [complete list of countries whose citizens require a visa to enter Canada](#). In addition, depending on their citizenship, delegates may also be [required to provide biometrics information](#) as part of their visa application. [Biometrics information](#) can be provided at a [Visa Application Centre](#) (VAC). Participants are strongly encouraged to submit their visa applications well in advance of the event at a [Visa Application Centre](#), on-line [E-applications \(e-Apps\)](#) or by mail (please consult the [visa office in your country of residence](#) to determine if this service is available to you). For complete information on the requirements and the process to obtain a visa [visit the website of the visa office responsible for processing your visa application](#).

Delegates, who need a visa, but require their passports for other travel are strongly encouraged to submit their visa applications on-line ([e-Apps](#)). Delegates who choose to apply on-line will not have to submit their passport until a decision has been taken on their application. If required, the visa office will send the applicant instructions on how and where to send the passport to finalize the visa application.

Find out if you [need an eTA](#).

eTA is a new entry requirement for visa-exempt foreign nationals travelling to Canada by air. This entry requirement is mandatory. It will allow Canada to screen travelers before they arrive. The authorization is electronically linked to your passport and is valid for **five years** or until your passport expires, whichever comes first.

For information on the [approximate time it will take to process your visa application](#) visit the IRCC website.

NEW – Biometrics (Global Expansion)

Depending on your nationality, you may be required to give your biometrics as soon as this summer 2018:

- Starting July 31, 2018 the biometric requirement becomes mandatory for nationals of Europe, Middle East and Africa, and
- Starting December 31, 2018 the biometric requirement becomes mandatory for nationals of Asia, Asia Pacific and the Americas.

For additional information on whether or not you require a biometric, please refer to our [fast facts about Biometrics](#).



Les délégués appelés à participer à des événements au Canada devraient consulter le site [Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada](#) pour obtenir de l'information et une [liste complète des pays dont les citoyens sont assujettis à l'obligation de visa pour entrer au Canada](#). En outre, selon leur citoyenneté, certains délégués peuvent aussi [être tenus de fournir des données biométriques](#) dans le cadre de leur demande de visa. Il est possible de fournir des données biométriques dans un [centre de réception des demandes de visa](#) (CRDV). Les participants sont fortement encouragés à présenter leur demande de visa bien avant la tenue de l'événement dans un [CRDV](#), en ligne ([demandes en ligne](#)) ou par la poste (veuillez consulter le [bureau des visas dans votre pays de résidence](#) afin de déterminer si ce service vous est offert). Pour de plus amples renseignements sur les exigences et le processus d'obtention d'un visa, [visitez le site Web du bureau des visas chargé de traiter votre demande](#).

Les délégués qui ont besoin d'un visa, mais qui doivent conserver leur passeport en prévision d'autres voyages, sont fortement encouragés à présenter leur demande de visa en ligne ([demandes en ligne](#)). S'ils décident de soumettre une demande en ligne, ils n'auront pas à présenter leur passeport avant qu'une décision n'ait été rendue. Le cas échéant, le bureau des visas enverra des directives au demandeur pour lui expliquer où et comment envoyer le passeport de manière à finaliser la demande de visa.

Déterminez si vous avez besoin d'une autorisation de voyage électronique [AVE](#) ou d'un visa de visiteur

À compter de maintenant, les voyageurs étrangers dispensés de visa qui prennent un vol à destination du Canada ou qui transitent par le Canada vers leur destination finale devront obtenir une autorisation de voyage électronique (AVE). Cette exigence ne s'applique pas entre autres aux citoyens des États Unis et aux ressortissants étrangers munis d'un visa valide. Les citoyens canadiens, y compris les citoyens ayant double nationalité, ne peuvent pas présenter une demande d'AVE. Nous les encourageons fortement à voyager munis d'un passeport canadien valide.

NOUVEAU - Biométrie (expansion mondiale)

Selon votre nationalité, vous devrez peut-être donner vos données biométriques dès cet été 2018:

- À compter du 31 juillet 2018, l'exigence biométrique devient obligatoire pour les ressortissants de l'Europe, du Moyen-Orient et de l'Afrique, et
- À compter du 31 décembre 2018, l'exigence biométrique devient obligatoire pour les ressortissants d'Asie, d'Asie-Pacifique et des Amériques.

Pour plus d'informations sur la nécessité ou non d'une biométrie, veuillez consulter notre site [informations sur la biométrie](#).

Pour connaître le [délai approximatif de traitement de votre demande de visa](#), veuillez consulter le site Web de IRCC.